



## **Communiqué de presse du Centre Européen des Consommateurs (CEC) GIE du Luxembourg**

Les Midis du Consommateur européen

### **Résolution extrajudiciaire des litiges**

#### **Qu'est-ce que c'est et qu'est ce qu'elle offre aux consommateurs?**

Depuis peu, il est possible au niveau européen pour les consommateurs et les entreprises de résoudre leur litige de consommation national ou transfrontalier à travers la médiation ou la conciliation sans passer, dans un premier temps, par les tribunaux.

Le Centre Européen des Consommateurs, en partenariat avec le Bureau d'information du Parlement européen et la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, ont le plaisir de vous inviter:

**le 4 mai 2016 de 12:30 à 13:30  
à la Maison de l'Union européenne à Luxembourg ville**

La présentation abordera également les nouvelles dispositions au Luxembourg dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, et sera faite par Mme Marie-Josée Ries du Ministère de l'Economie au Luxembourg. L'entrée est gratuite. Tout le monde est invité à participer et saisir l'occasion de poser aux experts des questions concernant cette alternative de régler un litige de consommation.

Le CEC Luxembourg fait partie du réseau de Centres Européens des Consommateurs répartis dans l'Union européenne ainsi qu'en Islande et en Norvège. Le CEC Luxembourg est un groupement économique créé par l'Etat luxembourgeois et l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. Il est soutenu et cofinancé par la Commission européenne. Les services du CEC sont gratuits.

Vous pouvez joindre le CEC Luxembourg pour des questions concernant la politique européenne en matière de consommation ou dans les cas de litiges transfrontaliers à l'adresse suivante : 2A, rue Kalchesbrück, L-1852 Luxembourg, tél: (+352) 268464-1, fax: (+352) 26845761, e-mail: [info@cecluxembourg.lu](mailto:info@cecluxembourg.lu).

Luxembourg, le 2 mai 2016